

Dossier : 01 12 09

Date : 20030508

Commissaire : Christiane Constant

M. X

Demandeur

c.

Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur

Organisme public

DÉCISION

OBJET DU LITIGE

DEMANDE DE RECTIFICATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS EN MATIÈRE D'ACCÈS

[1] M. X (le « demandeur ») demande, le 7 mai 2001, au Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur (le « Centre ») de rectifier un renseignement contenu à son dossier médical, selon lequel, lors d'une visite ayant eu lieu le 1^{er} janvier 1991, le D^r Joël Des Rosiers aurait indiqué qu'il faisait, à l'occasion, l'usage de la cocaïne. Le demandeur estime que cette information est erronée.

[2] Le 5 juin suivant, M^{me} Nicole Charron, agente de gestion de l'information pour le Centre, informe le demandeur que ce médecin refuse d'apporter la rectification demandée car « Les informations ont été consignées au dossier il y a plus de 10 ans et selon lui les éléments inscrits au dossier demeurant la part la plus fiable ».

[3] Par l'intermédiaire de son procureur, M^e Allen Marcoux, le demandeur soumet, le 19 juin 2001, à la Commission d'accès à l'information (la « Commission ») une demande pour réviser cette décision.

DÉCISION

[4] L'audience de cette cause était fixée au 26 février 2003.

[5] Cependant, le 25 février 2003, M^e Carole Trempe, avocate et conseillère à la direction générale du Centre, demande à la soussignée de suspendre la présente cause afin d'accorder aux parties le temps nécessaire pour arriver à un règlement final de ce dossier. Lors d'une conférence téléphonique tenue le 26 février avec les avocats, la soussignée a acquiescé à cette demande pour un délai de quinze jours.

[6] Le 6 mai 2003, M^e Marcoux transmet à la soussignée une copie d'un désistement dûment signé, d'une part, par le procureur du demandeur, le 15 avril 2003, et d'autre part, par l'avocate du Centre, le 22 avril 2003.

[7] **POUR CES MOTIFS, LA COMMISSION :**

PREND ACTE du désistement dûment signé par les parties, par l'intermédiaire de leurs procureurs respectifs;

FERME le présent dossier n^o 01 12 09.

CHRISTIANE CONSTANT
Commissaire

Montréal, le 8 mai 2003

M^e Allen Marcoux
Procureur de M. X

M^e Carole Trempe
Conseillère à la direction générale

pour le Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur